



**PROCÈS-VERBAL DE LA 571^e RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**
tenue le jeudi 20 septembre 2018 à 14 h au salon rouge de l'UQTR
(571-20-09-18)

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires
Mme France Joyal, vice-présidente aux services à la collectivité
M. Sylvain Beaudry, trésorier
Mme Daphné Drouin, secrétaire

Absence :

M. René Lesage, vice-président aux relations de travail

Diane Beauchemin, conseillère en relations de travail, et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, assistent également à la rencontre.

Ismaïl Biskri préside la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

CX-571-20-09-18-00 **Projet d'ordre du jour**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Rapport des officiers
- 3) Plan d'action syndical 2018-2019
- 4) 153^e assemblée générale du Syndicat
- 5) Désistement de la procédure et de la renonciation à contester l'indexation des rentes de retraite pour les années 2005-2017
- 6) Affaires nouvelles
- 7) Date de la prochaine réunion : 4 octobre 2018
- 8) Levée de l'assemblée

CX-571-20-09-18-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-571-20-09-18-02 **Rapport des officiers**

VPAU

Le VPAU mentionne qu'à la prochaine réunion du conseil d'administration de l'UQTR, les administrateurs seront saisis d'une demi-douzaine de résolutions de blâme de différents départements concernant l'attitude de la direction et des administrateurs de l'UQTR durant le lock-out. Le VPAU indique qu'il a l'intention de s'informer auprès des gestionnaires des gestes qu'ils escomptent devoir poser afin de retrouver la confiance des professeurs.

VPAS

La VPAS informe les membres des plus récentes modifications apportées à la lettre d'entente sur les clauses normatives. Le trésorier rappelle la nécessité d'indexer le coût d'un cours donné par un chargé de cours afin de bien évaluer les économies réalisées par l'UQTR.

La VPAS confirme qu'un grief a été déposé suite au congédiement d'un professeur permanent.

La VPAS souligne que les directions de département se sont réunies préalablement à la réunion de la conférence des directeurs et des directrices de département afin de discuter des points à l'ordre du jour de la rencontre officielle. Les directions de département s'interrogent également sur les mandats et le rôle de la conférence. Le recteur a animé la rencontre de la conférence des directeurs et des directrices de département sans manifester une grande écoute sur le questionnement des directeurs.

CX-571-20-09-18-03 Plan d'action syndical 2018-2019

Le président attire l'attention des membres sur la nouvelle version du plan d'action syndical 2018-2019 du Syndicat. Cette nouvelle version tient compte des commentaires formulés par les délégués syndicaux. Il est convenu que le numéro du *point d'ancre* contenant le plan d'action sera expédié au début de la semaine prochaine à titre de rappel pour la tenue de l'assemblée générale. Les dernières modifications aux textes devront donc être acheminées avant mardi prochain.

CX-571-20-09-18-04 153^e assemblée générale du Syndicat

Considérant le plan d'action syndical 2018-2019, qui propose de réduire le nombre de documents imprimés expédiés aux professeurs, la secrétaire suggère que l'avis de convocation inclut des liens vers la version électronique des documents.

De plus, il y aura un avis dans le courriel d'envoi indiquant que dorénavant, le secrétariat syndical procédera ainsi pour les assemblées générales et le bulletin d'information. Les officiers se déclarent en accord avec cette orientation qui se veut un geste visant à protéger l'environnement.

La secrétaire rappelle aussi les discussions tenues lors de la 569^e réunion du comité exécutif concernant le vote électronique des professeurs hors campus. Il ne sera donc pas possible pour eux de voter en présentiel.

La secrétaire propose que la période de votation suite à l'assemblée générale du 27 septembre se déroule selon le calendrier suivant : Jeudi 27 septembre jusqu'à 17 h, vendredi 28 septembre de 9 h à 17 h, lundi 1^{er} octobre de 9 h à 16 h, et mardi 2 octobre de 9 h à 12 h.

À la suite du dépouillement, il y aura un point de presse au salon rouge où le président dévoilera les résultats du scrutin et le VPRT indiquera les étapes suivantes menant à la signature de la convention collective.

CX-571-20-09-18-05 Désistement de la procédure et de la renonciation à contester l'indexation des rentes de retraite pour les années 2005-2017

La trésorier précise qu'il s'agit d'une résolution que doivent adopter les membres du Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et les assurances collectives (CIRRAC).

Considérant les négociations sur la réforme au régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), le CIRRAC avait déposé en Cour supérieure du Québec un recours afin d'obliger l'UQ à reconnaître, à titre de contribution au financement du régime, les concessions faites par les membres du RRUQ.

Considérant l'entente sur la réforme du régime, les membres du CIRRAC ont convenu de mettre fin aux procédures judiciaires en adoptant une résolution relative au désistement de la procédure et de la renonciation à contester l'indexation 2005-2017.

(CX-571-20-09-2018)

- CONSIDÉRANT que le CIRAC et les associations et syndicats membres ont entamé une procédure introductive d'instance en Cour supérieure du Québec (200-17-024387-169) relativement à l'obligation d'établir un taux de cotisation suffisant en vertu du Régime de retraite de l'Université du Québec pour atteindre les objectifs d'indexation;
- CONSIDÉRANT que depuis l'introduction de cette procédure visant le Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec, l'Université du Québec et ses constituantes sont intervenues à la procédure;
- CONSIDÉRANT que les parties ont entrepris des négociations pour résoudre le litige qui les opposait et qu'elles ont conclu un accord qui comportait des modifications au Régime de retraite de l'Université du Québec et l'adoption d'une politique de financement;
- CONSIDÉRANT que cet accord a été entériné par le CIRAC;
- CONSIDÉRANT que l'accord pour être mis en œuvre devait être adopté par l'Université du Québec, faire l'objet d'une approbation de l'Agence du revenu du Canada et de l'enregistrement des modifications du Régime de retraite par Retraite Québec en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;
- CONSIDÉRANT que l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec a adopté, le 8 novembre 2017, l'Annexe 6-E Politique de financement du Régime de retraite de l'Université du Québec du Règlement général 6 Ressources humaines ainsi que les modifications à l'Annexe 6-B Régime de retraite de l'Université du Québec du même Règlement général 6 Ressources humaines, ces adoptions ayant été publiées dans la Gazette officielle du Québec le 25 novembre 2017;
- CONSIDÉRANT les adoptions de l'Annexe 6-E et des modifications à l'Annexe 6-B ainsi que l'approbation de l'Agence du revenu du Canada et l'enregistrement des modifications du Régime de retraite par Retraite Québec en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite qui ont mis en œuvre l'accord intervenu;
- CONSIDÉRANT que l'accord intervenu prévoyait le « Retrait de la demande introductive d'instance en jugement déclaratoire déposée le 4 juillet 2016 en Cour supérieure du Québec sur l'interprétation de la politique de financement du régime et renonciation à toute contestation future relative à l'indexation 2005-2017 »;

À la suite d'une proposition du trésorier, appuyée par la secrétaire, le Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) adopte la résolution suivante à l'effet de :

- Donner le mandat à ses procureurs de se désister sans frais de la demande introductive d'instance en jugement déclaratoire en Cour supérieure du Québec portant le numéro 200-17-024387-169.
- Renoncer à toute contestation future relative à l'indexation 2005-2017.

CX-571-20-09-18-06 Affaires nouvelles

Aucune question abordée à ce point de l'ordre du jour.

CX-571-20-09-18-07 Date de la prochaine réunion : 4 octobre 2018

Les membres conviennent que la prochaine réunion régulière du comité exécutif aura lieu le jeudi 4 octobre à 12 h.

CX-571-20-09-18-08 Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 15 h 20.

Ismail Biskri
Président

Alain Gamelin
Secrétaire de la rencontre